

Compte rendu de la réunion de concertation du 18 décembre 2014 entre Mme Lalande et les PCC

La réunion a eu lieu le 18 décembre au 96 rue de Paris en présence des PCC, de Mme Lalande et de Mme Lami-Sourzac présidente de l'Apel.

Pour mémoire notre établissement est géré par :

- M. Vella qui est le directeur coordinateur de l'établissement.
- Mme Lalande qui est directrice du primaire et maternelle
- L'OGEC qui est l'organisme de gestion, participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif. Il prend ainsi les décisions en termes d'embauche de personnel, de travaux, d'achat de matériel pédagogique.
- La tutelle de l'établissement est assurée par la Congrégation des Sœurs de Notre Dame des Missions. Les Sœurs de Notre Dame des Missions se consacrent à la scolarisation des enfants dans le monde. La congrégation est agréée par l'Evêque. Son rôle est de veiller au respect de la mission d'éducation qu'elle a confié à l'établissement..

L'Apel est l'association des parents d'élèves. Elle anime la vie de l'école (repas des familles/fête de l'école...) et facilite les relations entre l'école et les parents d'élèves par l'intermédiaire, entre autres, des parents PCC.

A la demande des parents PCC, voici un tableau avec les éléments chiffrés des réponses obtenues. Dans ce tableau ne se trouvent que les demandes des parents ayant formulé des remarques ou des questions précises aux parents PCC de leur classe. Vous pourrez voir qu'il y a peu de retours par rapport aux nombre de familles.

	96 rue de Paris					4K				
	Souhaite chgt rythme	souhaite rester sur le même Rythme	Plus fatigué	moins fatigué	Nombre de familles s'étant exprimé	Souhaite chgt rythme	souhaite rester sur le même Rythme	Plus fatigué	moins fatigué	Nombre de familles s'étant exprimé
PS	10	0	0	0	10	0	0	2	0	2
MS	0	0	0	0	1 ?	?	oui		0	PEU
GS	1	3	1	0	12	0	0	3	2	6
CP	10	0	10	0	29	1	0	2	0	3
CE1	0	0	0	0	7	qqs parents ?		3	2	12
CE2	0	0	0	0	8	4	1	2	0	5
CM1	1	0	0	0	10	0		8	0	12
CM2						0				7
TOTAL	22	3	11	0	77	5	1	20	4	47

Nouveaux rythmes scolaires

Une grande majorité des parents qui ont répondu à la concertation note une plus grande fatigue des enfants avec la semaine de 4,5J. C'est aussi l'avis des enseignants. Certains parents évoquent les siestes le WE au dépend des activités, d'autres, une organisation plus ardue de leur part.

Ces remarques ont été communiquées à la direction (composée de l'OGEC, la tutelle et M. Vella). Pour l'instant, la direction maintient sa position, et de ce fait, il n'est envisagé ni de retour à une semaine de 4J, ni de remplacement du mercredi matin par le samedi matin.

Pour information, la décision de caler le rythme sur le rythme de la commune est justifiée par la volonté d'être en conformité avec la loi d'une part, et de ne pas mettre en difficulté les familles confrontées à la fermeture des centres de loisirs le mercredi matin d'autre part.

Des consignes ont été données aux enseignants de ne pas donner des devoirs pour le mercredi, et pour les maternelles, d'éviter les matières fondamentales ce jour-là. Mme Lalande rappelle que l'école n'est pas obligatoire avant 6 ans.

Dans les écoles privées qui sont restées à la semaine de 4J, ou qui ont opté pour le samedi matin, et dont la commune est passée aux nouveaux rythmes scolaires, il n'y a pas de prise en charge des élèves pour palier à la fermeture des centres de loisirs le mercredi matin ; certaines écoles embauchent des encadrants supplémentaires entraînant un surcoût important pour les familles.

Subventions. L'état a prévu un fonds d'amorçage pour aider le passage aux nouveaux rythmes scolaires, en versant 50€/enfant par an, et ce pour les années 2013-2014 pour les établissements passés à 4 jours et demi à cette date et 2014-2015. L'école en a fait la demande, mais il n'y a pas de réponse de l'académie à ce jour.

Centres de loisirs. Actuellement, environ 20% des élèves fréquentent le centre le mercredi.

Devoirs. Mme Lalande va rappeler aux enseignants de ne pas donner de devoirs le mercredi pour le jeudi. Ils travaillent aussi à alléger le programme du vendredi.

Horaires de sortie. Un rappel aux enseignants va être fait pour le respect des horaires de sortie à 16H15.

Enfin, sur l'ensemble des retours sur les nouveaux rythmes scolaires, il y a des remarques positives, telles que :

- la bonne prise en considération par les maitresses de la charge de travail des élèves,
- le maintien de la plage d'ouverture de l'école 8H-18H,
- la qualité de la solution mise en place avec la commune (accompagnement des enfants aux centres de loisirs),
- le fait que certains enfants ne vont plus aux centres de loisirs car les parents ont pu trouver un arrangement avec leur employeur pour se libérer plus tôt le mercredi,
- une fatigue moindre avec la semaine de 4,5J

Certains de ces parents souhaitent que NDM reste alignée sur le rythme de la commune. D'autres ont repris leur activité le mercredi matin, et il leur serait difficile de revenir en arrière.

Activités de la pause méridienne

L'école cherche à offrir plus d'activités aux élèves telles que le yoga, le chant, le théâtre. [Si vous connaissez des personnes qualifiées, merci de contacter Mme Lalande.](#)

Pour les maternelles, Mme Lalande va réfléchir à des activités périscolaires sur le temps de la garderie. De même pour la pause méridienne des MS à partir de Mars (à la fin des siestes). Actuellement, les activités accessibles sont le Minischool, les Savants en Herbe, les arts plastiques, le judo, la capoeira.

Il est envisageable d'avoir des séances de découverte en début de l'année scolaire. En revanche, il n'est pas possible de participer à des activités seulement de Novembre à Mars (à vérifier pour les Savants en Herbe, 2 ateliers actuellement).

L'activité Minischool dépend du nombre d'inscrits ; faute de participants, les cours peuvent être supprimés. Un rappel va être fait aux encadrants pour débiter les activités à 12H15 (et non 12H), et ce afin de permettre aux enfants de finir leur repas.

La chorale de la rue de Paris, activité non rémunérée cette année, ne sera pas reconduite.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas envisageable d'avoir des activités (lecture, ateliers informatique, jeux de société, etc.) encadrées par des lycéens car ces derniers sont mineurs (même s'il existe actuellement des ateliers pour les collégiens suivis par des lycéens).

Les activités proposées sont onéreuses, mais les tarifs pratiqués sont les mêmes que dans d'autres établissements.

Les jeux de ballons sont envisageables sur une partie de la cour de la rue de Paris. Cela nécessite un surveillant supplémentaire. Cette demande va être faite à l'OGEC.

Cantine

Concernant les repas bio, cela engendrerait une augmentation de 20% du prix des repas à la charge des familles.

4K :

Le temps de restauration pour les enfants est court : ils descendent à la cantine à 11h30 et doivent être sortis à 12h20 pour laisser la place aux collégiens. Beaucoup d'enfants mangent à la cantine, un projet de restructuration de la cantine scolaire est actuellement à l'étude.

Concernant la demande de déjeuner en silence, les locaux du 4K sont très sonores et très bruyants. Il est donc demandé aux enfants de chuchoter afin de limiter les nuisances et la fatigue pour eux et pour les autres.

Les cuillères pour les PS sont en commande mais n'ont pas encore été livrées.

96 rue de Paris

Mme Lalande a repris avec la surveillante le fait de ne pas forcer les enfants à finir leur assiette, mais ils doivent au moins goûter chaque plat.

Le projet de mettre un terme à la préparation des repas par liaison froide est évoqué. Il est lié à la restructuration de la cantine au 4K.

Classes transplantées.

Le délai de remboursement de la subvention est long.

Cette subvention est votée en Mairie au conseil municipal de fin juin/début juillet. Cette année l'école a eu connaissance de la subvention le 9 octobre. L'argent a été versé sur le compte de l'OGEC le 31 octobre et mi-novembre tous les chèques ont été mis sous pli dans les cartables. La subvention étant calculée en fonction du nombre d'enfants qui partent dans le public, elle ne peut être votée en Mairie qu'en fin d'année scolaire et donc versée aux familles qu'au premier trimestre de l'année scolaire suivante.

Concernant le mode de communication, les classes de CP et CM2 font des blogs avec envoi de photos. Pour les classes de CE2, les enseignantes utilisent peu l'informatique.

Divers

Sorties/spectacles

Le spectacle de fin d'année ne peut pas avoir lieu en même temps que la fête de l'école.

Mme Lami-Sourzac, présidente de l'Apel explique que d'un point de vue matériel c'est impossible . On ne peut pas neutraliser 100m² dans la cour de l'école pour un spectacle qui va durer 1h. La place est occupée par les stands.

Une demande a été faite cette année au théâtre de Charenton qui doit donner sa réponse pour les deux derniers samedis de juin.

Règlements en espèces

Pour la garderie occasionnelle, on ne peut pas forcer les paiements en espèces, les paiements par chèque sont acceptés.

Pour les sorties scolaires, il y a 2 ans les parents devaient payer chaque sortie en espèces. Il a donc été mis en place un appel de fonds au trimestre. Pour la comptabilité cela devenait compliqué de rentrer 450 chèques qu'il fallait imputer à des sorties différentes. Pour alléger le travail du comptable qui est seul dans l'établissement, il a été demandé de régler en espèces ce qui simplifiait les écritures comptables.

Sur demande des parents face à ces mouvements d'espèces, les enseignantes vont faire une estimation du montant des sorties qu'elles vont effectuer pendant l'année. Le montant minimal de la classe qui fera le moins de sorties sera facturé aux parents au mois de janvier.

Au mois de juin ce montant sera ajusté dans chaque classe et un autre appel de fonds sera fait pour régler le montant total des sorties. Le règlement se fera alors par chèque.

Le détail du coût des sorties sera donné.

Santé

Quand il y a un accident nécessitant l'appel des pompiers, les parents sont systématiquement avertis de l'incident.

Si l'état de l'enfant nécessite un transfert à l'hôpital avant l'arrivée des parents, la directrice, un enseignant ou l'infirmière scolaire accompagne l'enfant à l'hôpital et reste avec lui jusqu'à l'arrivée des parents.

Quand un enfant passe à l'infirmierie, il n'est pas possible de mettre de façon systématique un mot dans le cahier noir. En revanche quand un médicament a été donné ou que l'état de l'enfant le nécessite, Mme Deroziers appelle la famille.

Il n'y a pas d'infirmière rue de Paris, la loi ne l'impose pas pour 7 classes. Si besoin l'infirmière de la rue Kennedy se déplace.

Questions spécifiques rue de Paris :

L'installation du rack des trottinettes n'est pas possible car il empièterait sur l'accès pompiers s'il est installé au niveau de l'escalier. Hormis la cour de récréation, le reste de l'espace n'appartient pas à l'école et il est donc impossible de l'y installer.

La porte reste ouverte le soir jusqu'à 16h40. Le code d'accès va être changé pour des raisons de sécurité.

Pour les CM1, une journée porte ouverte au 4 K est prévue pour leur faire visiter les locaux.

Questions spécifiques au 4K

Concernant les travaux de la cour de récréation de maternelle et la rénovation, tout va dépendre d'éventuels travaux en projet qui n'ont pas encore été définis .

La chaudière est difficile à régler et entraîne une chaleur excessive dans certaines classes. Une remontée sera faite à l'OGEC concernant l'aspect vétuste de cette chaudière.

En maternelle, il n'y a pas de toilettes séparées fille/garçons, mais les enseignantes sont vigilantes pour que les enfants passent à tour de rôle : les filles d'abord, les garçons ensuite.

Concernant les goûters à même le sol, les bancs sont en commande.

Pour la charge de devoirs, il sera demandé aux enseignants de donner le travail écrit à l'avance, pour permettre aux enfants pratiquant une activité péri scolaire le soir en semaine, de s'avancer.